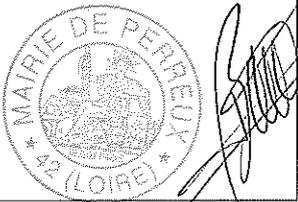




MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 19 septembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	13
VOTANTS	13
DATE DE CONVOCAION	
12 septembre 2019	
DATE D’AFFICHAGE	
- 7 OCT. 2019	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 3 OCT. 2019 et publication du - 4 OCT. 2019	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille dix-neuf, le **dix-neuf septembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le douze septembre deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Samuel CATELAND et Julia WILMET.

**Absents sans excuse (= sans pouvoir) :** Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Antoine DUPIN  
Patrick DUCROS (arrive à  
20h10)  
Patricia PERRET (arrive à  
20h15)  
Maryline PHILIPPE-  
HENRIQUES

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Christine VALADE

**OBJET : 2019-032 : subvention exceptionnelle de fonctionnement au FC Perreux**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 600 euros au FC Perreux pour l'achat de maillots et de matériel spécifique pour les enfants.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement de 600 euros au FC Perreux.
- **D'imputer** la dépense correspondante sur le compte 6748 du chapitre 67 de la section de fonctionnement du budget général.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20190919-2019-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2019

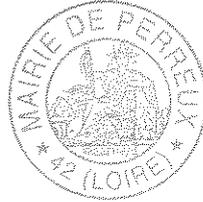
Publication : 04/10/2019

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 25 septembre 2019**

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20190919-2019-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2019

Publication : 04/10/2019